

OFFRE D'EMPLOI

PREMIER RÉPONDANT - TEMPS PARTIEL - SUR APPEL

SOMMAIRE DU POSTE

La Municipalité est à la recherche de premiers répondants pour compléter son Service de protection contre les incendies et de premiers répondants. Les personnes intéressées doivent posséder une disponibilité à effectuer des quarts de gardes de douze (12) heures et de répondre aux appels d'urgence.

Le rôle du premier répondant consiste à administrer aux bénéficiaires les premiers secours requis, le tout selon les protocoles d'intervention clinique des premiers répondants qui leur sont fournis par l'entremise de l'Agence de santé et de service sociaux de l'Outaouais (ASSSO).

EXIGENCES

- Posséder la formation PR3 reconnue par l'Agence de la santé ou s'engager à l'obtenir (60 heures de formation);
- Posséder un diplôme de niveau secondaire V ou une équivalence;
- Être âgé de 18 ans et plus;
- Obtenir et maintenir en vigueur un permis de conduire de classe 4A lors de l'embauche;
- S'engager à nous donner un minimum de six (6) quarts de travail de douze (12) heures par mois en disponibilité;
- Être en bonne condition physique;
- Demeurer sur le territoire ou à proximité du territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien;
- Ne posséder aucun antécédent criminel;
- Une expérience de travail dans le domaine sera considérée comme un atout.



ENVOYEZ-NOUS VOTRE CANDIDATURE! »»

Soumettez votre candidature au plus tard le **1er mai 2026**, 16 h par courriel à mboisvenue@municipalitedelangegardien.com ou en personne à l'adresse suivante:

a/s Mariève Boisvenue, conseillère en ressources humaines

Municipalité de L'Ange-Gardien, 1177 Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0L4



PROFIL RECHERCHÉ

Nous avons présentement un grand besoin afin de couvrir les quarts de garde de jour du lundi au vendredi (environ 6h00 à 18h00).

Le poste de premier répondant requiert de/d'

- Être en mesure d'intervenir efficacement en situation d'urgence (gestion du stress, maîtrise de soi, etc.);
- Faire preuve d'un bon jugement et d'une excellente éthique de travail;
- Avoir un excellent sens du travail en équipe, notamment en coordination avec les autres intervenants d'urgence;
- Être en mesure d'appliquer des protocoles médicaux rigoureusement.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✓ Horaire de travail de garde ou sur appel, selon les besoins;
- ✓ Les primes de garde et le taux horaire lors des interventions sont définis par la Politique du Service en vigueur.

